HAL
open science

Entre dépendance et sociabilité aristocratique : les Granii de la fin de la République

Jean-Michel David

To cite this version:

Jean-Michel David. Entre dépendance et sociabilité aristocratique : les Granii de la fin de la République. R. Baudry; S. Destephen. La société romaine et ses élites, Hommages à Elizabeth Deniaux,, Picard, pp.225-235, 2012. hal-01170163

HAL Id: hal-01170163

https://hal.science/hal-01170163

Submitted on 1 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre dépendance et sociabilité aristocratique : les *Granii* de la fin de la République

De toutes les *gentes* que l'on connaît à la fin de la République, les *Granii* ne sont certes pas les plus nombreux : la *Realencyclopädie* d'August Pauly et de Georg Wissowa ne propose qu'une petite douzaine de notices d'individus portant ce nom[1]. Ils ne manquent pourtant pas d'intérêt. Groupe restreint, à l'identité familiale et municipale assurée pour une partie d'entre eux, ils témoignent assez bien de ce qu'on pourrait considérer comme étant une « classe moyenne » parmi les citoyens romains[2]. Ils constituent un échantillon intéressant qui incite à les prendre comme exemple et à les étudier non pas pour eux-mêmes, puisqu'ils sont déjà bien identifiés, mais pour la place qu'ils occupaient dans la communauté civique. Riches, connus et reconnus par les membres de l'aristocratie sénatoriale, proches d'eux sans appartenir à leur ordre, ils entretenaient avec eux des relations continues de familiarité et de sociabilité et jouaient leur rôle dans les conflits politiques. Pourtant à comparer les situations des uns et des autres, de sensibles différences apparaissent dans la qualité des liens qui les associaient à tous ces personnages. Ils faisaient partie de leur monde, mais les positions qu'ils y occupaient variaient selon des critères qui n'étaient pas immédiatement ceux de la proximité ni de l'attachement. Elles relevaient aussi de la dignité qui leur était reconnue en fonction des conduites qui étaient attendues d'un citoyen romain, de son éthique en quelque sorte.

Précisons. Dans cet échantillon que nous retenons ici, deux catégories se distinguent : d'une part des membres de l'aristocratie municipale de Pouzzoles qui par leurs affaires rayonnaient dans tout le monde méditerranéen et qui furent liés à Marius puis à César, et d'autre part un *praeco* (héraut), un de ces appariteurs que leurs fonctions plaçaient dans la

[1] MÜNZER FR., « Granius », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1817-1820.
[2] J'utilise le terme comme une catégorie de langage commode et non pas au sens où VEYNE P., « La « plèbe moyenne » sous le Haut-Empire romain », in *Annales (HSS)*, 2000, 6, p. 1169-1199, emploie cette notion dans une analyse qui porte surtout sur la population de Rome.

familiarité des magistrats qu'ils servaient. Et c'est la différence entre les positions que les uns et les autres occupaient vis-à-vis des milieux sénatoriaux qui va nous intéresser ici. [225]

Commençons par les notables de Pouzzoles[3]. Le premier que l'on connaît par ordre chronologique est un certain *C. Granius C. f.* En 105, il apparaissait sans doute comme garant dans la *lex parieti faciundo*, un cahier des charges établi pour une opération de travaux publics[4]. Il s'agissait d'un personnage aisé, honorablement connu dans la société pouzzolane. Le suivant fut malgré lui responsable la mort de Sylla. Si l'on en croit Valère Maxime et Plutarque, l'ancien dictateur pris de colère devant les atermoiements du personnage qui rechignait à payer la somme promise par la colonie pour la réfection du Capitole, le convoqua chez lui, le fit étrangler par ses domestiques mais fut emporté à son tour par le coup de sang que l'épisode provoqua chez lui[5]. Valère Maxime désignait ce *Granius* sous le terme de *princeps coloniae* et Plutarque sous celui d'ἄρχων. Il était donc un des magistrats de la cité et sans doute aussi son personnage le plus éminent[6]. Ces deux individus étaient-ils apparentés ? C'est possible. Il est probable en tout cas qu'ils aient appartenu à un même ensemble familial, bien implanté dans l'aristocratie locale de Pouzzoles[7].

L'épigraphie le confirme. Dans l'ensemble des inscriptions italiennes contemporaines de la fin de la République, les *Granii* apparaissent à Rome, à Chiusi, à Capoue, à *Sinuessa* et à Stabies[8]. Elles sont peu nombreuses, mais si on prend en considération la répartition du nom dans les inscriptions impériales, on constate qu'ils sont présents de façon très majoritaire, toujours à Rome, à Pouzzoles même ou dans les autres cités voisines de Campanie[9]. Cette répartition conduit à imaginer que la *gens* aurait été d'origine romaine. Elle se serait installée en Campanie et plus précisément à Pouzzoles, peut-être au

---

[3] Cf. d'une façon générale, DUBOIS CH., *Pouzzoles antique*, Paris, 1907, p. 49.

[4] *CIL*, I^2, 698 = *ILLRP*, 518 ; cf. MÜNZER FR., « Granius, n° 3 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1817 ; NICOLET Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, Paris, 1974, II, p. 904,

[5] Valère Maxime, IX, 3, 8 ; Plutarque, *Sylla*, 37, 5. Cf. NICOLET Cl., *ibid*.

[6] Cf., MÜNZER FR. « Granius, n° 1 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1817 ; CÉBEILLAC GERVASONI M., *Les magistrats des cités italiennes de la seconde guerre punique à Auguste*, Rome, 1998, p. 33 et 36.

[7] MÜNZER F. , *ibid.*, les identifiait ou supposait une parenté. M. CÉBEILLAC GERVASONI, *ibid.*, p. 13, suggère qu'ils aient été père et fils.

[8] *CIL*, I^2, 698 = *ILLRP*, 518 (Pouzzoles, *lex parieti faciundo*) ; 1310 (Rome) ; 1311 (Rome) ; 2636 (Chiusi) ; 3121 (Capoue) ; 3146 = *ILLRP*, 819 (Stabies) ; *AE*, 1986, 153 (*Sinuessa*). Cf. aussi sur leur implantation en Campanie, CÉBEILLAC GERVASONI M., *ibid.*, p. 149 et 214, n. 4 ; et aussi CASTREN P., *Ordo Populusque Pompeianus*, Rome, 1975, p. 172, n° 187, , (Pompéi) ; D'ISANTO G., *Capua Romana*, Rome, « Vetera IX », 1993, p. 139-140, (Capoue) ; CAMODECA G., *I ceti dirigenti di rango senatorio equestre e decurionale della Campania romana*, Naples, 2008, p. 164 (Herculanum) ; PACK E., « Alcune iscrizioni antiche nel territorio di Rapolano (Siena) », in *Prometheus*, 17, 1991, p. 193-203, en particulier p. 193-200 (Chiusi).

[9] Un rapide examen de la répartition du nom « Granius » dans la base de données « Clauss-Slaby » fait apparaître une concentration à Rome (une soixantaine d'occurrences), à Ostie (une vingtaine), à Pouzzoles et dans les environs (une vingtaine) et à Pompéi (une quinzaine).

moment de la fondation de la colonie en 194. Un groupe familial s'y serait ainsi constitué, s'y serait enrichi et renforcé et aurait étendu localement sa puissance et son rayonnement par ses descendants et ses affranchis.

Sans doute durent-ils leur richesse à leur implication dans les grands réseaux commerciaux dont la mise en place avait accompagné la conquête romaine du monde méditerranéen. Cicéron citait en effet contre Verrès des témoins venus [226] de cette même colonie[10]. Parmi eux se trouvait un certain *P. Granius*[11] dont Verrès avait fait exécuter les affranchis, en prétendant qu'ils n'étaient que des partisans de Sertorius fuyant l'Espagne. Eux au contraire, se défendaient en présentant les marchandises qu'ils apportaient d'Orient[12].

De fait, le nom *Granius* est bien attesté dans les inscriptions du monde oriental. Dans celles de Délos, tout d'abord : une vingtaine de *Granii* apparaissent dans les diverses inscriptions de l'île[13]. Leur présence témoigne de leur insertion dans le milieu de ces négociants italiens et de leurs affranchis qui s'y enrichirent au cours de la deuxième moitié du deuxième siècle. Et il n'y a pas de raison de ne pas rattacher la plupart de ces personnages aux *Granii* de Pouzzoles qui tirèrent sans doute des affaires qu'ils réalisèrent, de conforter la position qu'ils occupaient localement et d'étendre leur réseau[14]. Quelques décennies plus tard on retrouvait en effet des *Granii* un peu partout en Orient[15], mais particulièrement à Athènes où certains se firent inscrire sur les listes éphébiques[16]. Sans doute avaient-ils des liens avec ceux de Pouzzoles. Le cas du témoin à charge des Verrines incite à le supposer.

L'histoire du groupe en tout cas ne s'arrête pas là. Les sources littéraires font en effet état d'autres personnages qui en étaient probablement issus et qui apparaissent comme des partisans de Marius et de César.

---

[10] Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, V, 154.

[11] MÜNZER FR., « Granius, n° 6 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1818 ; NICOLET Cl., *L'ordre équestre, op. cit.*, p. 904-905.

[12] Cicéron, *Seconde action contre Verrès*,, V, 146.

[13] Cf. FERRARY J.-L., HASENOHR CL., LE DINAHET M. TH. et BOUSSAC M. FR. « Liste des Italiens de Délos », in *Les Italiens dans le monde grec. II^e^siècle av. J.-C.-I^er^siècle ap. J.-C. Circulation, activités, intégration*, MÜLLER CHR. et HASENOHR CL. (dir.), Athènes, Paris, « BCH supplément 41 », 2002, p. 183-239, en particulier p. 198-199. Ils sont un des groupes familiaux les mieux représentés.

[14] CÉBEILLAC GERVASONI M., « Note relative aux élites du Latium et de la Campanie et à leurs rapports avec la Méditerranée orientale », in *Les Italiens dans le monde grec, op. cit.*, p. 21-27, en particulier p. 26.

[15] HATZFELD J., *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, 1919, p. 392-393. Sur leur présence en Crète, cf. BALDWIN BOWSKI M. W., « From Capital to Colony. Five New Inscriptions from Roman Crete », in *ABSA*, 101, 2006, p. 385-426, en particulier. p. 386-392 ; cf.MÜNZER FR., in *RE*, *Supt.* III 1918, col. 846.

[16] BYRNE S. G., *Roman Citizens of Athens*, Louvain, « Studia hellenistica 40 », 2003, p. 287-288 ; cf. FOLLET S., « Les Italiens à Athènes (IIe siècle av. J.-C. – Ier siècle ap. J.-C.) », in *Les Italiens dans le monde grec, op. cit.*, p. 79-88, ici p. 83 ; , MÜNZER FR., « Granius, n° 5 ; 7 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1818.

Le premier, un certain *Q. Granius*[17], est le plus intéressant. Plutarque le disait le πρόγονος de Marius [18]; ce qui signifie qu'il était son beau-fils. L'indication a conduit à imaginer qu'il serait né d'un premier mariage de *Iulia*, la femme de Marius[19]. Les *Iulii* ne dédaignaient certes pas les alliances avec des famillles fortunées de l'ordre équestre. Les sœurs de César épousèrent des hommes de l'aristocratie municipale et César lui-même fut fiancé avec une *Cossutia* qui était [227] issue de ce milieu[20]. Mais l'hypothèse reste incertaine. On pourrait imaginer aussi que Marius se serait marié une première fois avec une femme de l'aristocratie municipale d'une cité proche d'*Arpinum* qui aurait déjà eu *Q. Granius* d'un premier lit. Il est possible en tout cas que cet individu ait été chevalier romain[21] et qu'avec lui débutait une promotion familiale vers l'ordre sénatorial que la victoire syllanienne brisa pour une génération ou deux.

Le lien avec Marius en tout cas était fort. En 88, il l'accompagna dans sa fuite, fut déclaré *hostis publicus* par Sylla, et, après diverses péripéties, se trouva avec lui en Afrique pour continuer le combat[22]. Une proximité aussi étroite, qui ne fut le fait que d'une poignée de partisans, s'expliquerait bien par une relation de parenté. Était-il cependant d'origine pouzzolane ? Rien ne l'atteste absolument mais ce que nous savons des autres *Granii* le laisse supposer.

Revenons en effet sur les cas précédents. Le *princeps coloniae* que Sylla fit assassiner ne pouvait avoir été un parent proche d'un marianiste aussi engagé : il n'aurait pas conservé une telle position après la reprise en main syllanienne[23]. Mais il lui était probablement lié par quelque cousinage et s'inscrivait dans le même réseau de fidélité qui l'associait à Caius Marius. Un tel attachement contribuerait également à expliquer pourquoi Verrès avait pu accuser avec vraisemblance les affranchis de *P. Granius* d'avoir été des partisans de Sertorius, tant ce groupe pouvait sembler être de sympathie marianiste[24].

Une génération plus tard en tout cas, d'autres *Granii* réapparaissaient parmi les partisans de César. Etaient-ils liés à *Q. Granius* le marianiste ? Peut-être pas directement,

---

[17]MÜNZER FR., « Granius, n° 4 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1817-1818 ; HINARD Fr., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, 1985, n° 27, p. 353-354.
[18] Plutarque, *Marius*, 35, 9.
[19] VAN OOTEGHEM J., *Caius Marius*, Bruxelles, 1964, p. 291.
[20] Suétone., *César*, 1, 1. CÉBEILLAC GERVASONI M., *Les magistrats des cités italiennes, op. cit.*, p. 213-219, en particulier 216-217.
[21] Cf. NICOLET Cl., *L'ordre équestre, op. cit.*, p. 904.
[22] Plutarque, *Marius*, 35, 9 ; 37, 2 ; 40, 1 ; Appien, *Guerres civiles*, I, 271 ; 280. Appien dans la liste des *hostes publici* (I, 271) citait aussi un *Cn.* juste avant *Q. Granius*. Mais il est vraisembable que plutôt que de deux *Granii*, il s'agissait dans le premier cas de *Cn. Papirius Carbo* dont le nom aurait disparu dans la tradition manuscrite ; cf. MÜNZER FR., « Papirius n° 38 », in *RE*, XVIII, 3,, col. 1024-1025.
[23] Cf. CÉBEILLAC GERVASONI M., *Les magistrats des cités italiennes, op. cit.*, p. 200.

mais une telle continuité s'expliquerait bien si la fidélité s'était appuyée sur quelque lien de parenté.

Le dictateur citait un *A. Granius*, chevalier romain, parmi ses fidèles qui étaient morts à *Dyrrachium* et le disait explicitement originaire de Pouzzoles[25]. Un peu plus tard, Plutarque citait le cas d'un autre *Granius*, *Granius Petro*[26] qui était questeur désigné pour 46, et qui, fait prisonnier en Afrique par Scipion Nasica, préféra se suicider plutôt que de se rallier[27]. Nous ne savons rien de son origine. Il était le seul parmi les *Granii* connus à porter le *cognomen* de *Petro*. Mais il était aussi le premier *Granius* à accéder à une magistrature. Et il est très probable que ce fut son appartenance à ce groupe relativement riche et puissant, lié à César par des liens sûrs et anciens, qui lui fournit les ressources nécessaires pour accéder à ce rang. [228]

Un troisième Granius apparaît enfin dans l'entourage de César, un certain *Granius Flaccus*[28] qui lui dédia un traité *de indigitamentis*[29], sur les litanies. Il était également l'auteur d'un livre *de iure Papiriano*[30], un recueil de lois royales. Il s'agissait donc d'un antiquaire, spécialiste du droit religieux et archaïque. Les auteurs ultérieurs le citaient. Ses ouvrages faisaient référence et sa compétence était reconnue. Macrobe le nommait ainsi aux côtés de Varron[31]. Cette reconnaissance intellectuelle signifie probablement qu'il jouissait d'une certaine autorité et nous pourrions sans doute lui attribuer une position sociale comparable à celle du Réatin : d'origine municipale, peut-être chevalier romain, érudit, vivant dans l'entourage des grands, jouissant de leur amitié et composant à leur intention des ouvrages savants. Ce *Granius* rejoindrait les deux précédents dans une même fidélité à César et on pourrait imaginer que lui aussi aurait appartenu, comme eux, au même ensemble familial des *Granii* de Pouzzoles.

Est-ce alors ce lien que les *Granii* entretenaient avec César qui fait que des porteurs de ce nom sont assez bien représentés parmi les habitants des colonies césariennes et

---

[24] HINARD Fr., *Les proscriptions*, *op. cit.*, p. 96.
[25] César, *Guerre civile*, III, 71. Cf.MÜNZER FR., « Granius n° 2 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1817 ; NICOLET Cl., *L'ordre équestre*, *op. cit.*, p. 903-904, n° 171.
[26] MÜNZER FR., « Granius, n° 9 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1818 ; WISEMAN T. P., *New Men in the Roman Senate, 139 B. C. –14 A. D.*, Oxford, 1971, p. 234, n° 197 qui imagine (p. 8, n. 4) qu'il ait été fils de proscrit. L'idée est reprise par HINARD FR., *Rome, la dernière République*, Pessac, 2011, p. 106 et 110, mais elle reste extrêmement incertaine.
[27] Plutarque, *C*ésar, 16, 8-9. Cf. NICOLET Cl., *L'ordre équestre*, *op. cit*., p. 905-906, n° 172.
[28] BREMER F.-P., *Iurisprudentiae antehadrianae quae supersunt*, I, Leipzig, 1896, p. 260-262 ; FUNAIOLI G., *Grammaticae romanae fragmenta*, I, Leipzig, 1907, p. 433-435 ;FUNAIOLI G., « Granius, n° 12 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1819-1820 ; SCHANZ M. ET HOSIUS C., *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1927, I, p. 603.
[29] Cf. Censorinus, 3, 2.
[30] *Dig*este, 50, 16, 144 (Paul).
[31] Macrobe, *Saturnales*, I, 18, 4 ; cf. aussi, Festus, p. 342 L. ; Arnobe, *Contre les Gentils*, 3, 31 ; 38 ; 39.

augustéennes et notamment à Buthrote, Corinthe, Dion et Patras[32] ? Auraient-ils pu par cette proximité obtenir que leurs affranchis ou leurs descendants fussent inscrits sur les listes des colons ?

Tous ces rapprochements ne sont certes pas complètement assurés, mais ils dessinent à grands traits l'histoire des *Granii* de Pouzzoles et permettent d'apprécier les relations qu'ils ont entretenues avec l'aristocratie sénatoriale.

Peut-être les premiers d'entre eux firent-ils partie des colons qui s'installèrent à Pouzzoles en 194. Dès la fin du deuxième siècle en tout cas, les *Granii* appartenaient à l'aristocratie locale. Ils s'étaient enrichis dans les échanges avec la Grèce et l'Orient et développaient leur puissance et leur influence dans toute la Campanie. Sans doute fut-ce dans ce contexte que se mirent en place des relations d'alliance et de parenté avec Marius. Un lien fort était créé mais qui n'intégrait pas également toutes les branches[33] dans les solidarités marianistes. Certaines [229] purent conserver leur position au-delà de la victoire et des représailles syllaniennes. On retrouve cependant la trace de cette allégeance dans l'hostilité et la méfiance dont Sylla et Verrès firent preuve à leur égard. De marianistes, les *Granii* de Pouzzoles devinrent césariens. Une certaine continuité s'imposait. Plusieurs *Granii* participèrent ainsi aux guerres civiles. Si cela n'avait pas déjà été le cas avec le parent de Marius, ils atteignaient le rang équestre. Et grâce sans doute au dictateur, l'un d'entre eux devenait sénateur[34].

L'histoire de ce groupe familial appartient ainsi à celle, classique, de la constitution des aristocraties municipales et de la promotion de certaines de leurs familles

---

[32] Buthrote, cf. DENIAUX E., « Buthrote, colonie romaine, recherches sur les institutions municipales », in *Epigrafia romana in area adriatica*, PACI G. (dir.) Macerata, 1998, pp. 39-49, en particulier p. 47-48 qui fait la suggestion ; EAD, « La colonie romaine de Buthrote, charges civiques et fonctionnement de la vie municipale », in *MEFRA*, 117, 2005, 2, p. 507-515, en particulier p. 513-514. Corinthe, cf. RIZAKIS A. D., ZOUMBAKI S. et KANTIREA M., *Roman Peloponnese I, Roman Personal Names in their Social Context*, Athènes, « Μελετήματα 31 », 2001, p. 325 ; DEMOUGIN S., *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens. 43 av. J.-C.-70 apr. J.-C.*, Rome, 1992, p. 413-414, n° 501. Dion, cf. RIZAKIS A. D., « Recrutement et formation des élites dans les colonies romaines de la province de Macédoine », in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, CÉBEILLAC GERVASONI M. et LAMOINE L. (dir.),., 2003, p. 107-130, en particulier 120-122 ; TATAKI A. B., *The Roman Presence in Macedonia*, Athènes, « Μελετήματα 46 », 2006, p. 243, n° 257. Patras, cf. RIZAKIS A. D., *Achaïe III. Les cités achéennes : épigraphie et histoire*, Athènes, « Μελετήματα 55 », 2008, p. 116 et 310. Cf. aussi un cas à *Hispellum*, SENSI L. in *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de César à la mort de Domitien. Entre continuité et rupture*, CÉBEILLAC GERVASONI M. (dir.) Rome, 2000, p. 481-483.

[33] La diversité des prénoms (A., C., P. et Q.) témoigne de leur pluralité.

[34] Il semble bien que leur promotion se soit arrêtée là. DEMOUGIN S., *Prosopographie*, *op. cit.*, p. 149, n°158, cite un *Q. Granius Labeo*, chevalier au temps d'Auguste, qui pourrait avoir appartenu à ce groupe familial. Mais les *Granii* sénateurs que l'on connaît pour la période augustéenne et tibérienne étaient issus d'une famille d'*Allifae*, cf. en particulier CAMODECA G., *I ceti dirigenti*, *op. cit.*, p. 7-8 et 77-79. Les *Granii* de Pouzzoles auraient-ils fait un mauvais choix après 44 en prenant le parti des césaricides ou celui d'Antoine (cf. CAMODECA

dans l'ordre équestre et sénatorial. Mais elle fait apparaître aussi l'importance des liens qui les attachaient aux hommes politiques romains. On devine au travers des relations continues que les *Granii* entretinrent avec Marius et César, des attachements certes inégaux, et fondés sur une dépendance clientélaire, mais construits sur l'estime et une fidélité totale, où la *dignitas* en tout cas des uns et des autres était respectée.

La situation apparaît quelque peu différente pour un autre *Q. Granius* qui apparaît dans la documentation. Il s'agissait d'un *praeco*, autrement dit d'un héraut[35].

Les *praecones* avaient une double fonction[36]. La première, celle qui faisait leur définition, était d'être des appariteurs des magistrats. Ils procédaient pour eux à toutes les annonces et convocations. Elle se prolongeait dans deux types de tâches particulières : l'organisation du public lors de la tenue des jeux et celle du cortège lors des *funera indictiua*. La seconde tenait à la conduite des ventes aux enchères aussi bien dans les ventes publiques et les adjudications censoriennes que dans les ventes privées. [230]

Ces diverses activités leur conféraient une position tout à fait particulière. En énonçant des ordres, en créant les conditions d'une cérémonie civique qui requérait l'attention du public ou en adjugeant un objet au dernier enchérisseur, ils accomplissaient des actes de parole qui étaient l'expression de l'autorité du magistrat ou du propriétaire et étaient immédiatement suivis d'effet. Leur voix devenait ainsi un pur instrument à la disposition d'autrui. Ce qui ne manquait pas d'avoir des conséquences sur leur situation sociale, comme on va le voir dans le cas de notre *Q. Granius*.

G., « Ascesa al Senato e rapporti con i territori d'origine, Italia », in *Epigrafia e Ordine Senatorio 2*, Rome, 1982, p. 105) ?

[35] MÜNZER FR., « Granius, n° 8 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1818 ; cf. PERRUCCIO A., « Q. Granius in Lucilio e Cicerone: integrazione culturale di un banditore d'asta ? », in *MediterrAnt*, V, 2, 2002, p. 677-690, dont je ne partage pas l'analyse : l'idée d'une intégration de *Granius* dans l'aristocratie se heurte à sa caractérisation comme *scurra* (Cicéron, *De oratore*, II, 244). Il a été identifié avec un autre *praeco* qui apparaît dans une inscription métrique de Rome (*CIL*, I^2, 1210 = *CLE*, I, 53 = *ILS*, 1932 = *ILLRP*, 808 ; cf.MÜNZER FR., « Granius, n° 10 », in *RE*, VII, 2, 1912, col. 1818-1819). Mais MASSARO M., « Gli epigrammi per *L. Maecius Pilotimus* e *A. Granius Stabilio* (*CIL* I^2 1209 e 1210) », in *Epigraphica*, 60, 1998, p. 198-206 a clairement montré que les arguments de BÜCHELER FR., « Altes Latein », in *Rh.Mus.*, 17, 1882, p. 516-530, qui, p. 520, n. 1, était à l'origine de l'identification, ne tenaient pas. Cette inscription date certainement de l'époque augustéenne.

[36] Sur les *praecones*, cf. d'une façon générale, MOMMSEN TH., *Le Droit public romain*, 3e éd., trad., 1, Paris, 1892, p. 416-420 ;SCHNEIDER K., « *praeco* », in *RE*, XXII, 1 1953, col. 1193-1199 ; MUNIZ COELLO J., « Empleados y subalternos de la administracion romana, II, los praecones », in *Habis*, 14, 1983, p. 117-145 ; RAUH N. K., « Auctioneers and the Roman economy », in *Historia*, 38, 1989, p. 451-471 (avec les critiques que je fais dans l'article cité plus loin) ;.KUNKEL W. et WITTMANN R., *Staatsordnung und Staatspraxis der römischen Republik, 1, Die Magistratur*, Munich, 1995, p. 125-126 ; et sur leurs diverses fonctions et l'unité d'ensemble, DAVID J.-M., « Le prix de la voix », in *Laurea internationalis, Festschrift für Jochen Bleicken*, HANTOS TH. (dir.), Stuttgart, 2003, p. 81-106.

On le connaît par diverses allusions de Cicéron et de Lucilius. Il était un contemporain et un familier de *P. Cornelius Scipio Nasica*, le consul de 111, de *M. Antonius*, celui de 99, de *L. Licinius Crasssus*, le censeur du 92 et de *M. Liuius Drusus*, le tribun de la plèbe de 91[37]. Il vécut donc à Rome à la fin du deuxième siècle avant notre ère et au début du premier. Qu'un personnage d'un rang social aussi modeste ait été cité à plusieurs reprises par de tels auteurs signifie qu'il avait laissé une trace significative dans la mémoire collective. Deux traits semblent en effet avoir marqué les esprits : sa familiarité avec les grands et son art de la plaisanterie.

La familiarité qu'il entretenait avec les membres de l'aristocratie, nous est bien connue par le souvenir d'un banquet qu'il organisa et qui, si l'on en croit Cicéron, fut le seul événement mémorable du tribunat de *Licinius Crassus*[38]. Pour que Lucilius l'ait évoquée dans ses satires[39], il fallait que cette réception ait été particulièrement fastueuse et que Lucilius lui-même et des membres importants de l'aristocratie sénatoriale y aient participé. Le même Lucilius évoquait d'ailleurs un autre banquet célèbre offert par un autre *praeco*, un certain *Gallonius*[40] dont la mémoire s'était, sans doute grâce à lui, transmise jusqu'à Cicéron[41] et Horace[42]. Dans ce dernier cas, c'étaient les mets qui avaient été servis, qui avaient marqué les esprits et qui fournissaient les arguments de la critique sociale.

Granius et *Gallonius* étaient donc fortunés. Ce n'est pas surprenant. Les *praecones* n'étaient que très médiocrement payés pour leurs fonctions d'appariteurs. Mais ils s'enrichissaient dans leurs tâches de commissaires priseurs[43],

Un autre exemple permet de s'en assurer. En 81, Cicéron décrivait dans la plaidoirie qu'il prononçait en faveur de *P. Quinctius*, la situation du *praeco Sex. Naevius*, l'adversaire de son client[44]. Ce personnage, enrichi par les ventes aux enchères[45], s'était associé avec le frère de *Quinctius* pour exploiter en commun [231] des domaines en Gaule.

---

[37] Cicéron, *De oratore*, II, 244 ; 254 ; *Pro Plancio*, 33.
[38] Id., *Brutus* 160.
[39] Ce banquet fournissait le sujet du livre XX, cf. en particulier MARX FR., *C. Lucilii Carminum Reliquiae*, 1, Leipzig, 1904, p. XLIX ; CHARPIN F., *Lucilius, Satires*, 2, Paris, 1979, p. 105-106 et 261-265.
[40] Lucilius, *Satires*, H 30 ; cf. 86 (Charpin).
[41] Cicéron, *Pro Quinctio*, 94 ; *De Finibus*, II, 24 ; 25 ; 90.
[42] *Satires*, II, 2, 46-47 ; cf. Pomponius Porphyrion, *ad loc.* Le banquet de *Granius* avait également servi de modèle à Horace et à Pétrone, cf. MARX FR., *C. Lucilii Carminum Reliquiae*, *op. cit*., 2, p. 211 ; TERZAGHI N., *Lucilio*, Turin, 1934, p. 327-330. Il était donc devenu un paradigme de la satire sociale
[43] Sur ces questions de rémunération cf. DAVID J.-M., « Le prix de la voix », *op. cit*. p. 99 et 102-103. Les sommes mises en jeu à la fin de la République dans les ventes aux enchères, devaient être colossales.
[44] Sur ce personnage et le *Pro Quinctio*, cf. HINARD FR., *Rome, la dernière République*, *op. cit*., p. 179-202, en particulier p. 179-180.
[45] Cicéron, *Pro Quinctio*, 13.

Les biens laissent supposer une honnête fortune[46]. Et les appuis dont il disposait dans ce procès signifient des liens solides avec des membres de l'aristocratie sénatoriale et équestre[47].

Ces trois exemples de *Granius*, de *Gallonius* et de *Naeuius* témoignent bien de la position des *praecones* romains à la fin de la République[48]. Le rôle décisif qu'ils jouaient dans les enchères les mettait au cœur de toutes les opérations de vente. Ils entretenaient nécessairement des relations d'affaires avec les plus riches et parmi eux les membres de l'aristocratie. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'ils aient été leurs familiers.

Ils n'étaient pourtant pas au même rang qu'eux. La différence ne tenait cependant pas à la position dans la hiérarchie civique telle qu'elle était enregistrée par les censeurs, mais à quelque chose de plus subtil qui relevait du statut de la parole et avec elle de la crédibilité.

Revenons à *Q. Granius*. On conservait de lui le souvenir de plaisanteries lancées contre des membres de l'aristocratie sénatoriale où l'agressivité affleurait parfois sous l'insolence. Cicéron citait ainsi l'échange qu'il eut avec Scipion Nasica, le consul de 111[49]. Au reproche de cupidité que lui jetait le consul, en lui supposant une contrariété due à la suspension des ventes aux enchères, *Granius* répliquait par une allusion à l'argent que les consuls étaient soupçonnés d'exiger des ambassades étrangères pour leur donner accès au Sénat[50]. L'apostrophe de Nasica révélait un mépris devant lequel *Granius* se rebellait. Il le faisait sans se laisser impressionner par la fonction, en rappelant l'autre à ses devoirs avec la fierté d'un citoyen soucieux du bien public[51].

Un peu plus loin, Cicéron citait un échange du même genre entre *Granius* et *M. Livius Drusus*, le tribun de la plèbe de 91, évoquait d'autres plaisanteries qu'il aurait lancées contre *M. Antonius* et *L. Licinius Crassus* et relevait ce paradoxe qu'à ce personnage,

---

[46] *Ibid.*, 12 : *Erat ei pecuaria res ampla et rustica sane bene culta et fructuosa* ; cf. 49. Comme il avait été capable, dans le contexte des proscriptions il est vrai, d'acheter les biens de *Sex. Alfenus* un chevalier romain, on peut lui supposer une fortune équestre (*ibid*., 76 ; cf. NICOLET CL., *L'ordre équestre*, *op. cit.*, 2, p. 769 ; HINARD FR., *Les proscriptions*, *op. cit*., p. 329-330). Le fait qu'il ait été associé et apparenté par alliance (Cicéron, *Pro Quinctio*, 16 ; 25) aux *Quinctii*, peut-être chevaliers eux-mêmes (cf. NICOLET CL., *op. cit.*, p. 769-770) le situe à ce niveau.

[47] Cicéron insistait sur le capital de *gratia* ; cela signifiait qu'il avait rendu des services (*Pro Quinctio*, 1 ; 5 ; 93). Il était défendu par *Q. Hortensius Hortalus* et assisté par *L. Marcius Philippus*, le censeur de 86 (*ibid*., 1 ; 34-35 ; 68 ; 72 ; 77 ; 80). Mais Cicéron fait allusion d'une façon plus générale à de puissants soutiens *(ibid*., 9 ; 25 ; 47 ; 72) : *P. Burrienus*, le préteur de 83 (*ibid*., 69), *Sex. Alfenus*, chevalier romain (*ibid*., 21 ; 69), un certain *M. Trebellius* peut-être lui aussi chevalier (cf. *ibid*., 21 ; cf. NICOLET CL, *L'ordre équestre*, *op. cit*., 2, p. 1044). Il avait pu passer des marianistes aux syllaniens sans difficulté apparente (*ibid*., 69-70).

[48] Cf. HINARD FR., *Rome, la dernière République*, *op. cit*., p. 431-444.

[49] Cicéron, *Pro Plancio*, 33.

[50] Scholiaste de Bobio, p. 158 St.

[51] Cf. *Satires*, H 84 (Charpin) : *Granius autem non contemnere se et reges odisse superbos*. On remarquera que le banquet de 107 avait été l'occasion de discussions politiques, cf. Lucilius, *Satires*, XX, 3 (Charpin) sur la *lex Calpurnia de repetundis*.

avait été concédée une liberté de parole sensiblement plus grande que celle dont semblait devoir bénéficier un chevalier romain[52].

La source de cette situation contrastée tenait à la position qu'occupait *Granius* dans le jeu des sociabilités aristocratiques. Sa place était d'abord celle d'un véritable citoyen romain, fier d'une sorte de légitimité naturelle qui s'exprimait au travers de la notion d'*urbanitas*. Elle tenait d'abord à une qualité dans l'accent [232] et le son de la voix : *Granius* parlait le latin avec les expressions et l'accent de Rome. Mais elle signifiait aussi une familiarité avec tous ses membres et particulièrement les plus reconnus qui créait les conditions d'une connivence qui donnait son efficacité à la plaisanterie par une intuition partagée des travers et des ridicules[53].

Granius représentait même en la matière une sorte de référence. Cicéron le citait comme tel aux côtés de Lucilius et le rapprochait même, mais en y mettant une certaine distance, de Crassus et de *Laelius*[54]. Il rappelait aussi une joute oratoire qui l'avait opposé à un dénommé *T. Tinca*. Ce dernier était un orateur originaire de Plaisance en Cisalpine, probablement d'ascendance gauloise[55]. Même s'il était bien formé à la rhétorique et bien intégré à la vie civique romaine, il lui manquait ce *sapor uernaculus* que possédait *Granius*[56]. Dans la compétition qui opposait les deux hommes, il se trouvait ainsi irrémédiablement distancé.

Ainsi, même si les qualités d'humour de *Granius* étaient parfaitement reconnues[57], elles n'en faisaient pas l'égal de ces grands personnages qu'il recevait et fréquentait. On imagine assez bien que dans le contexte du banquet où se situaient probablement les manifestations de cet humour, il ait été traité avec une certaine condescendance. Sur lui pesait une image de bouffon (*scurra*) qui était décisive dans le jugement social quand il fallait distinguer entre l'humour convenable, propre aux aristocrates, de celui efficace, mais déplacé des individus de cette espèce[58].

Pour qu'en effet que cette insolence fût acceptable, pour qu'elle entraînât le rire et non l'indignation, il fallait qu'elle fût à la fois pertinente et le fait d'un personnage

---

[52] *Pro Plancio*, 33.
[53] Sur ce point et sur ce qui suit, je me permets de renvoyer à DAVID J.-M., « Les orateurs des municipes à Rome », in *Les « bourgeoisies » municipales italiennes aux IIe et Ier siècles av. J.-C.*, Paris-Naples, 1983, p. 309-323, en modifiant l'analyse que je faisais alors du cas de *Q. Granius* que je considérais à tort comme un *domi nobilis*.
[54] Cicéron, *Ad Familiares*, IX, 15, 2.
[55] DAVID J.-M., *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, Rome, Paris, 1992, p. 774-775.
[56] Cicéron, *Brutus*, 171-172.
[57] Lucilius, *Satires*, XI, 15 (Charpin). Cf. aussi Cicéron, *De oratore*, II., 254 ; 281-282.
[58] *Ibid*., II, 244.

socialement et politiquement inoffensif ; ce qui renvoie précisément à la notion de bouffon. On ne peut alors manquer d'être frappé par le fait que cette qualification apparaissait aussi à propos de *Sex. Naevius*[59] et que, d'une façon générale, les *praecones* étaient facilement qualifés de plaisantins[60].

Cela tenait certainement à la relation qu'ils entretenaient avec l'énonciation. Ils en étaient en quelque sorte les spécialistes. Leur voix était leur instrument de travail ou plus précisément celui qu'ils mettaient à la disposition des magistrats et des vendeurs. La conséquence était qu'elle se désincarnait. Y faire référence suffisait à signifier l'acte de pouvoir qu'elle accomplissait[61]. Elle se distinguait de son locuteur, devenait un outil et pouvait faire l'objet de jeux d'élocution. Les *praecones*, institués virtuoses de la proclamation, faisaient facilement montre de leur compétence, en agrémentant notamment de plaisanteries braillardes les [233] enchères qu'ils conduisaient[62]. La définition sociale de ces individus s'en trouvait affectée. Peut-être trouvaient-ils dans ces jeux de parole et dans cette mise en scène de l'oralité, un moyen de se valoriser. Mais cette sorte d'ethos de la farce et de l'impertinence qui les caractérisait, les discréditait aussi.

Les raisons de ces comportements étaient cependant plus profondes. Les *praecones* vivaient une véritable situation d'infamie[63]. Déjà, le fait d'être rémunéré n'était pas très valorisant. Mais le fait surtout que leur voix n'était qu'un instrument qu'ils mettaient à la disposition d'autrui faisait qu'ils se dépouillaient d'un attribut essentiel du citoyen romain. Ils n'étaient ni les auteurs ni les sujets des énoncés, ordres, mises aux enchères, qu'ils formulaient. Pire, dans le cas des *auctiones*, ils vendaient leur voix. Cela les exposait à l'accusation de prostitution. Cicéron employait l'argument contre *Sex. Naevius*[64]. La table d'Héraclée qui établissait des normes pour le recrutement des magistrats et des décurions des cités d'Italie, les soumettait à des interdits comparables à ceux des lanistes, des gladiateurs, des proxénètes et des comédiens[65]. La règle était reprise à leur sujet dans un projet de César de loi municipale que citait Cicéron dans une de ses lettres[66] et dans les dispositions que

---

[59] Cicéron, *Pro Quinctio*, 11 : *nam neque parum facetus scurra Sex. Naevius neque inhumanus praeco umquam est existimatus*. Cf. aussi Lucilius *Satires*, H 86 (Charpin).
[60] Cf. Martial, I, 85 ; Apulée, *Metamorphoses*, VIII, 23.
[61] *Cf. e.g.* Cicéron, *Philippiques*, II, 64 ; II, 103 ; *Pro Quinctio*, 50 ; Florius, II, 30.
[62] Apulée, *Metamorphoses*,VIII, 23-25 ; cf. III, 3-4 ; IX, 10.
[63] Sur cette situation d'infamie, cf. HINARD FR., *Rome, la dernière République*, *op. cit*., p. 431-444 ; LO CASCIO E., « *Praeconium* e *dissignatio* nella *Tabula Heracleensis* », in *Helikon*, 15-16, 1975-1976, p. 351-371 ; DAVID J.-M., « Le prix de la voix », op. cit., p. 81-106.
[64] Cicéron, *Pro Quinctio*, 12-13 ; 95.
[65] Cf. CRAWFORD M. H. (dir.), *Roman Statutes*, 1, Londres, 1996, 1, p. 355-391, n°24, l. 94-96 et 104-107 ; cf. 1. 112-113 et 122-123.
[66] Cicéron, Ad *Familiares*, VI, 18, 1.

C. Claudius Pulcher, le préteur de 95, avait introduites dans la constitution d'Halèse en Sicile[67]. Elle était donc parfaitement établie.

Ainsi, en perdant leur voix, les *praecones* perdaient-ils de leur respectabilité. En la mettant au service d'autrui, ils provoquaient une rupture entre énonciateur et énonciation qui affectait leur honorabilité. Pouvaient-ils alors faire encore preuve de *grauitas*, de cette qualité qui consistait à parler avec sérieux et à engager sa personne et son crédit dans les propos que l'on tenait ?

Q. Granius s'inscrivait parfaitement dans cette définition. Même s'il faisait peut-être preuve de plus de finesse et d'élégance que *Gallonius*, même s'il était peut-être plus honnête que Naeuius, il partageait avec eux de subir le discrédit de ceux qui, monnayant leur parole et la donnant en spectacle, ne pouvaient plus ensuite être véritablement pris au sérieux. Déplaçant cependant et assumant dans la vie privée, ce comportement fait de pitreries, il tentait malgré tout de faire de son humour une qualité sociale. L'agressivité qu'il mettait à l'égard des grands était peut-être une réponse au mépris dans lequel ils le tenaient. Les traits qu'il lançait alors s'appuyaient sur une autre légitimité, celle d'une appartenance au peuple dont il tirait ce droit à la critique, bouffon impertinent, proche des sénateurs, mais tellement éloigné d'eux par la *dignitas*.

Il est impossible de présumer des liens qui éventuellement auraient pu attacher *Q. Granius*, le *praeco*, aux autres *Granii*, notamment de Pouzzoles. Le premier vivait à Rome et en était originaire. Les *Granii* ne constituaient sans doute pas un groupe familial unique. Ils n'ont assurément en commun que de représenter un [234] échantillon sociologique d'une sorte de classe moyenne de citoyens romains. Ils partageaient beaucoup : la citoyenneté, une richesse conséquente acquise dans le développement des échanges à Rome, en Italie et dans le monde méditerranéen, des liens forts parfois de parenté, en tout cas de familiarité avec les membres de l'aristocratie sénatoriale et la capacité de jouer un rôle politique. Mais entre *Q. Granius*, le *praeco*, et les autres un écart immense demeurait qui tenait à la *dignitas* et au jugement social. Si s'étaient appliquées les dispositions de la table d'Héraclée, le premier n'aurait pu entrer au sénat de Pouzzoles où siégeaient les seconds. Il était enfermé dans le discrédit que lui valait sa profession. Les autres en revanche se comportaient en aristocrates : riches négociants et propriétaires fonciers, gérant les magistratures de la colonie, officiers de l'armée romaine et pour finir, chevaliers et sénateur. Les différences étaient donc grandes.

[67] Id., *Seconde action contre Verrès*, II, 122.

Elles tenaient aux normes de comportement social, à l'éthique qui caractérisait le citoyen idéal. Les comparaisons dont ce petit groupe nous fournit l'occasion en témoignent ainsi éloquemment. [235]

Jean-Michel DAVID
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
UMR 8210 ANHIMA